



Séance de la CLDR

Mardi 10.02.2026, Maison de village de Signeux



Participants (24) :

Membres de la CLDR

21 personnes (Voir liste en annexe) – 12 excusés

Dont, pour le Collège : Nathalie HEYARD (Echevine DR) et Maria Vitulano (Présidente de CPAS)

Invités (3)

Commune : Carlo UGHI (Agent relais)

FRW : Clémentine DESCAMPS et Nicolas LECUIVRE (Agents de développement)

INTRODUCTION

Mme Nathalie Heyard, Présidente de la CLDR, ouvre la séance et présente ses meilleurs vœux pour 2026 à la CLDR. Pour l'occasion, les membres sont invités à partager un moment festif autour d'un buffet pizza. La réunion de ce jour porte sur l'approbation du rapport annuel 2025 de l'ODR. Ce point sera suivi par une réflexion partagée via l'animation « Maison Commune, la maison de village dans tous ses états » afin d'ouvrir le dialogue sur les modes de gestion et d'animation des maisons et salles de village sur la commune.

Ordre du jour

1. Budget participatif
 - * Suivi des projets
 - * Programmation triennale
 - * Bilan de la CLDR
2. Animation « Maison Commune »
 - * Réflexion en sous-groupes sur l'utilisation des MdV/MM
3. Divers
 - * Approbation du CR de la réunion de CLDR du 10.12.25

Approbation compte-rendu de la séance précédente

Aucune remarque n'est exprimée quant au compte-rendu de la CLDR du 10/12/2025. Celui-ci est dès lors approuvé par la CLDR. Pour rappel, tous les PV de CLDR sont disponibles sur le site de l'ODR

www.musson2035.info.

RAPPORT ANNUEL 2025

Il s'agit d'une obligation pour les Communes. Il doit être approuvé par le Conseil Communal avant le 31/03. Il porte à la fois sur les projets du premier PCDR (2008-2018) et du second PCDR (2025-2035) pour les projets conventionnés et subsidiés en développement rural.

Ses objectifs :

- * Évaluer la dynamique communale concernant le DR
- * Vérifier la bonne gestion des subventions
- * Un élément d'appréciation pour l'octroi des futures conventions

Les 5 parties du rapport sont reprises dans deux documents distincts :

Un tableau (xls) :

1. La situation générale de l'opération
2. L'avancement physique et financier des projets en convention
3. La programmation à 3 ans des demandes de convention

Un document (word) :

4. Le rapport comptable des projets terminés subventionnés (pendant 10 ans)
5. Le bilan de la CLDR

Suivi des conventions

En 2025, 5 projets conventionnés dans le cadre du 1er PCDR sont finalisés et opérationnels :

1. **Aménagement de la place Abbé Vital Alexandre à Mussy-la-Ville** (2010)
2. Construction d'une **maison de village** à Signeulx (2011)
3. Création du **chemin de liaison** Signeulx – Baranzy (2011 – 2014)
4. Création de **maisonnettes pour personnes âgées** à Musson (2013)
5. Création de 2 **logements tremplins** à Musson (2017)

→ Pour ces projets, la Commune continue de rendre des rapports comptables au SPW-DDR pendant 10 ans à compter du décompte final.

→ Le dernier projet du 1er PCDR et le 1er projet du second ont eu des avancées significatives en 2025, le stade projet a été validé pour le projet de l'union et la convention faisabilité signée pour l'ancienne école de Willancourt.

Création d'une maison rurale multiservices à Musson (2018)

Le projet de création d'une maison rurale vise à doter le village de Musson d'une salle de village polyvalente, ainsi que de locaux associatifs et culturels. Le projet a débuté en 2015 avec la désignation d'un premier auteur de projet pour une localisation dans l'ancien atelier communal à Musson. En 2020, suite à l'opportunité de reprise de la salle de l'Union par la Commune, une demande d'avenant à la convention pour un changement de localisation avait été introduit auprès de la Ministre. Dans ce cadre, un nouvel auteur a été désigné en juin 2021 (Alinéa ter) et un avenant à la convention initiale a été signé fin 2022.



Opération de
développement
Rural
MUSSON 2035



Etapes franchies en 2025

- * **09/01/2025** : approbation du projet définitif (Ministre Anne-Catherine Dalq)
- * **16/06/2025** : attribution du marché de travaux à l'entreprise BATIR RENOVER GERER (B.R.G.) de Virton
- * **19/11/2025** : rencontre avec l'inspectrice culture de la FWB afin de lui présenter de projet et d'activer un éventuel accord de coopération DR-FWB pour un financement de 50% d'une partie de l'équipement culturel.

En cours / À venir

- * Nathalie Heyard, Echevine en charge du DR et de la culture, rencontre actuellement plusieurs acteurs culturels voisins afin d'étudier la possibilité de décentraliser certaines activités culturelles à horizon 2028.
- * Le **25/03/2026**, une **rencontre des futurs utilisateurs** sera organisée à la Maison de village de Signeulx afin que les groupements et associations puissent prendre connaissance du projet et partager leurs besoins en termes d'équipement et de plage horaire. L'objectif étant d'avoir un premier canevas d'occupation pour la salle cohérent et adapté aux réalités de terrain.
 - Afin de permettre à un maximum d'associations d'être représentées, une inscription préalable est demandée auprès de Carlo Ughi et limitée à max. 2 à 3 représentants/groupement.
 - Un article annonçant la réunion est prévu dans le bulletin communal de mars, ainsi que différents posts sur les réseaux sociaux et mailings/courriers aux associations connues sur la commune.
 - Les membres de la CLDR faisant parti ou connaissant des personnes, artistes ou groupements susceptibles d'être intéressés par une occupation future des lieux, sont invités à se manifester auprès de la FRW ou de Carlo afin de s'inscrire.
- * Le **démarrage des travaux est prévu le 14 avril 2026**. Ceux-ci devraient durer environ 18 mois.

Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison multiservices (2025)

Le projet de création d'une maison multiservices à Willancourt a été approuvé par le Gouvernement wallon en décembre 2025. La convention faisabilité est attendue dans les prochains jours. Une fois celle-ci reçue, la Commune pourra lancer un marché d'auteur de projet afin de désigner un auteur pour retravailler et faire évoluer le projet déposer, en collaboration avec la CLDR et les habitants afin d'aboutir à un avant-projet plus précis, tant au niveau de son aménagement que de son estimation budgétaire. L'objectif est de disposer d'un lieu de rencontre vivant et dynamique permettant aux habitants de se retrouver pour de petits événements, mais aussi pour y initier de nouvelles activités ; et notamment y rendre accessible des services sociaux et culturels.

Etapes franchies

- * **19/06/2025** : réunion de coordination avec le SPW – demande de convention
- * **25/08/2025** : approbation de la convention faisabilité par le conseil communal
- * **04/12/2025** : approbation de la convention faisabilité par le gouvernement wallon

À venir

- * Signature de la convention par la Ministre
- * Désignation d'un auteur
- * Avant-projet en CLDR
- * Comité d'accompagnement
- * Réalisation du dossier d'exécution (projet définitif)



Le rapport annuel reprend également une série **d'initiatives nouvelles** concourant aux objectifs du PCDR (2009-2019). Ces projets constituent en partie le lot 0 du prochain PCDR.

L'année 2025 a été une année en chantier, solidaire et participative ! Parmi les actions et projets liés aux objectifs du PCDR, on peut citer notamment :

- * L'inauguration du centre médical du petit pont en février 2025
- * La fin de la majorité des travaux à Mussy-la-Ville
- * La fin des travaux entre Baranzay et Gennevaux
- * La fin des travaux rue de Gaume, initiés dans le cadre de l'Appel à projets « cœur de village »
- * Le début des travaux de rénovation hôtel de ville
- * Dans le cadre de **l'opération été solidaire 2025**, 3 jeunes étudiants qui ont œuvré à l'entretien de notre patrimoine à travers :
 - La rénovation du terrain de pétanque au complexe sportif,
 - La restauration de la boiserie de notre école communale à Mussy
 - L'entretien de la fontaine de Charaupont à Mussy. Les travaux rue Lavaux à Mussy-la-Ville
- * L'opération « petits déjeuners OXFAM »
- * L'excursion des aînés en septembre
- * Le dîner des aînés en octobre
- * La marche intergénérationnelle en avril
- * La soirée de jumelage avec la commune française de Lamure sur Azergus en mai 2025
- * La distribution de cadeaux Noël aux personnes isolées par les bénévoles de la donnerie
- * Le marché de Noël porté par le SI et divers groupements locaux
- * Le renouvellement des différentes commissions citoyennes (CCATM, CCCA, CCE, CCA, CLDR, ...)
- * La participation de nombreux citoyens à l'opération bewapp
- * La concertation citoyenne sur le projet de développement du moto cross à Willancourt

Programmation triennale

Chaque année, une **programmation triennale** est fixée dans le cadre du rapport annuel.

- Il s'agit de la projection à 3 ans des demandes de conventions DR, afin que le SPW-DDR puisse avoir une idée des prochains projets déposés.
- Si l'on suit l'ordre des projets repris au PCDR, c'est logiquement les projets repris en lot 1 qui la composent. Néanmoins, cette priorisation définie en 2023, reste théorique et peut évoluer en fonction des opportunités et besoins.

C'est le cas pour 2026, où il est proposé à la CLDR de faire remonter le projet de « **M-2.03 Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt** » repris initialement en lot 2 en année 1. En effet, des contacts récents entre la Commune et les propriétaires de la parcelle concernée ont été amorcés pour une possible acquisition du terrain.

- Les propriétaires privés ont déposé une demande de permis (CU2) pour la construction de deux maisons unifamiliales.
- La zone étant soumise aux aléas d'inondation et la forte mobilisation citoyenne contre le projet, plusieurs éléments ont contraint la Commune et le fonctionnaire délégué à rendre un avis négatif sur le projet.
- En lien avec le développement du projet dans le cadre du PCDR, la Commune a fait savoir aux propriétaires qu'elle était intéressée par l'acquisition du terrain concerné. Elle est actuellement en attente d'un retour des propriétaires afin de connaître leurs intentions et le prix éventuellement souhaité en cas d'accord sur l'achat.
- Parallèlement, une procédure d'estimation par le comité d'acquisition a été établie afin d'estimer la valeur théorique de la parcelle.



Actuellement, cela est encore au stade de la discussion. En cas d'accord, une Convention acquisition en DR est possible dans le cadre sessions d'approbation (avril/octobre) car identifié dans un projet du PCDR.

La prochaine session d'approbation aura lieu en octobre 2026. Il faut donc anticiper la demande de convention dès aujourd'hui, compte-tenu des délais souvent importants en développement rural et la nécessité de pouvoir avoir une réponse rapide en cas d'accord. Ce pourquoi le projet est repris en année 1 de la **programmation triennale** :

	Fiche	Intitulé
2026	M-2.03	Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
2027	M 1.02	Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
2028	M 1.03	Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales

Questions | Réactions

Quel type d'aménagement est-il prévu sur la parcelle ?

Le projet consiste en la création d'un espace communautaire villageois et naturel autour de la valorisation du ruisseau (création de caillebotis, aménagement des berges, ...), de la protection des éléments patrimoniaux locaux (statues, arbres remarquables, abri, ...) et de la création d'espaces et d'équipements de convivialité (un four à pain, un espace barbecue, des tables, sentier didactique, ...). Les aménagements seront réalisés dans un objectif de sobriété et de cohérence aux regards des enjeux paysagers et environnementaux du site.

⇒ Pour les membres de CLDR absents à la visite de terrain organisée en juin 2026, une présentation plus précise du projet est reprise dans le compte-rendu de la réunion du 16/06/2025 disponible sur le site de l'ODR https://frw-pcdr.be/musson/wp-content/uploads/ER6/Musson/Doc/Participez/20250616_CLDR.pdf.

À quel coût et montant de subside faut-il s'attendre ?

Le prix du projet n'est pas encore connu actuellement, car il dépend à la fois du prix d'achat et du coût de l'aménagement. En cas d'accord des propriétaires, l'équipe ATEPA de la FRW réalisera une étude du terrain afin de retravailler le schéma d'intention proposé par l'auteur de PCDR suite aux réunions citoyennes de 2023 et de disposer d'un premier estimatif budgétaire. Au niveau du développement rural, le projet entre dans deux catégories de subsides potentiels :

- ⇒ **Catégorie 7** - Acquisition de terrain nu (60% jusqu'à 250 000€ max. = 150 000 de subside maximum) pour l'achat du terrain
- ⇒ **Catégorie 2 & 3** – Espaces publics dédiés à la convivialité / protection de l'environnement (80% jusqu'à 500 000€ max. = 400 000 de subside maximum) pour la réalisation du projet

→ **La CLDR approuve la programmation triennale**, qui apparait cohérente avec les actualités et projets en cours, notamment à Willancourt.

Bilan de la CLDR

En 2025, la CLDR s'est réunie à trois reprises. Cela est dû notamment :

- à la procédure de renouvellement de la CLDR qui a pris un certain temps ;
- à la difficulté à établir un programme de travail quand un PCDR n'est pas encore approuvé par le gouvernement wallon (approbation du PCDR par le CLDR en mars 2024, passage en PAT en mai 2024 et approbation par le GW le 15 mai 2025).



Activités de la CLDR en 2025

Date	Ordre du jour	Participants
13/01/25	Rapport annuel Action communication PCDR	18 membres + 5 invités 6 excusés
16/06/25	Accueil des nouveaux membres de CLDR Maison Rurale Multiservices Willancourt	25 membres + 5 invités 3 excusés
10/12/25	Suivi des conventions Budget participatif : information et échanges	23 membres + 4 invités 11 excusés

! **À noter**, deux membres ont souhaité démissionner suite à l'arrêt de leur activité professionnelle ou d'un déménagement hors commune.

- Il s'agit de Laura Geraerts de Signeulx et Vincent Therer de Mussy-la-Ville.
- La CLDR passe donc de 38 membres à 36 membres (30 citoyens et 6 élus).
- Le quart communal étant respecté, un nouvel appel n'est pas prévu actuellement pour remplacer les deux membres démissionnaires.

Programme de travail envisagé pour 2026

En lien avec les FP concernées :

- * Rencontre des futurs utilisateurs de la salle de l'Union
- * Lancement d'un budget participatif
- * Travail sur les premières demandes de conventions
 1. MRM Willancourt
 2. Espace naturel Willancourt
 3. Espace récréatif Mussy

→ **Le rapport annuel DR 2025 est approuvé par la CLDR.**

Le document finalisé et approuvé par le conseil communal sera disponible prochainement sur le site web de l'ODR : www.musson2035.info.



SERIOUS GAME « MAISON COMMUNE »

Lien avec les fiches-projets du PCDR

Dans le cadre du PCDR, une maison de village a déjà été créée à Signeulx et deux futures maisons multiservices sont en cours de développement. Sur la commune, plusieurs salles de villages appartenant à la fabrique d'église ou à une structure privée permettent également d'accueillir des activités villageoises et associatives. La question de la gestion de ces infrastructures revient fréquemment dans les réflexions et se posera très prochainement dans le cas de l'union.

Cette réflexion est en lien également avec la fiche projet « I-2.01 développement de la vie associative et des festivités locales » qui comprend un volet de soutien à l'émergence de nouveaux comités et d'échanges de bonnes pratiques entre associations locales.



Fiche n° I-2.01

Vie associative et des festivités locales

Lien avec la stratégie :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais

Description du projet :

Objectif : favoriser l'implication des habitants et faciliter le travail des associations



1. Etablir un « réseau associatif local » :

- Favoriser les partenariats et de développer des synergies pour améliorer les événements existants et envisager la création de nouveaux événements et de nouvelles activités fédératrices
- Soutenir la mise sur pied de nouvelles associations ou de nouveaux comités, à Signeulx et Musson notamment. >>> en lien avec la création de MdV / MRM



2. Favoriser l'implication des habitants :

- Créer une journée des associations pour mettre en avant les associations.
- Créer une plateforme / système d'annonce pour la recherche de bénévoles.



3. Renforcement de la communication :

- Développement d'outils numériques partagés : agenda communal, une page Facebook « Que faire à Musson ? », une newsletter, des panneaux d'affichage, ...

Objectifs poursuivis

Afin d'initier des échanges et réflexions sur la gestion de ces infrastructures, il est proposé aux membres d'échanger sur ce sujet grâce au travers du serious game « Maison commune, la maison de village dans tous ses états » créé par la FRW. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

1. Identifier les enjeux de gestion des salles
2. Partager des bonnes pratiques
3. Échanger sur des pistes collectives de solution

Méthodologie

Répartis en 4 sous-groupes de 4 à 5 personnes, les membres de la CLDR sont invités à lancer le dé de couleur à tour de rôle pour découvrir une mise en situation liée à une catégorie spécifique.



La mise en situation repose sur **6 catégories** qui comportent 6 questions :

1. Occupation et accès
2. Usages et cohabitation
3. Équipement et entretien
4. Financement et énergie
5. Vie locale et voisinage
6. Organisation et gouvernance

Un débat s'ensuit et le groupe fournit une réponse collégiale. Quand chaque groupe a pu échanger sur au moins une mise en situation par catégorie, un échange en plénière est organisé afin de recueillir les impressions et résultats des échanges de chaque sous-groupe.



À retenir | Bonnes pratiques

Importance de la définition claire du mode de gestion

- * Le mode de gestion doit être adapté à la situation locale afin de garantir un fonctionnement efficace et dynamique.
- * Lorsqu'il s'agit d'une gestion mixte (commune-associations), il convient d'établir un comité de gestion ouvert aux habitants. La commune doit alors occuper une place dans ce comité de gestion.
- * L'implication de bénévoles est à encourager ; leur rôle, leurs responsabilités et leurs limites doivent être clairement définis.
- * En cas de reprise ou de rénovation d'une salle, il est important de veiller à la bonne intégration des anciens gestionnaires et utilisateurs, afin d'assurer la continuité et l'adhésion au projet.

Importance d'une communication efficace

- * Les contacts et les conditions de réservation doivent être facilement accessibles et clairement présentés, quel que soit le type de salle.
- * En cas de gestion centralisée par la commune, un référent unique doit être désigné et identifié >>> *Idéalement le même pour l'ensemble des salles.*
- * Le site internet communal constitue un outil central pour diffuser les informations relatives aux salles communales ou privées.
>>> *! Les changements de personnes de contact doivent être systématiquement mis à jour.*
- * Une communication régulière avec les riverains et les utilisateurs contribue à prévenir les conflits et à renforcer l'acceptabilité des activités.
- * Au sein même des structures gestionnaires, la communication est primordiale pour garder contact et informer efficacement l'ensemble du groupe >>> *via un groupe WhatsApp ou Messenger par exemple.*

Importance d'une organisation claire entre les gestionnaires

- * Un agenda partagé et actualisé doit être tenu.
- * Chaque fonction doit pouvoir être suppléée en cas d'absence.
- * Une organisation efficace cherche à anticiper les situations problématiques (gestion des clés, incidents techniques, conflits d'usage, etc.) et à prévoir des procédures claires.

Importance de l'application d'un règlement

- * Chaque salle doit disposer d'un règlement d'ordre intérieur obligatoire. Celui-ci précise notamment la capacité maximale, les consignes de sécurité et les responsabilités des utilisateurs.



- * Une « charte de bon usage » peut compléter le règlement en mettant en avant les principes de respect du bâtiment, du matériel et du voisinage.
- * Les activités organisées doivent rester cohérentes avec les objectifs initiaux de la salle et les dynamiques locales (respect des bonnes mœurs, coûts démesurés des activités, ...) .
- * Les nuisances ne concernent pas uniquement le voisinage ; il convient également de prendre en compte les nuisances internes (ex. : nuisances acoustiques, dégradations, gestion des déchets) >>> *l'acoustique se pense dès le départ et évolue encore une fois que la salle « vit ».*
- * Le respect du règlement doit faire l'objet d'un suivi régulier et de mesures adaptées en cas de non-respect.

Importance de l'évaluation

- * Un bilan régulier de l'utilisation de chaque salle de village doit être réalisé, idéalement sur base d'indicateurs (taux d'occupation, diversité des activités, équilibre financier, satisfaction des usagers, etc.).
- * Le règlement et le mode de fonctionnement doivent pouvoir évoluer en fonction de cette évaluation.
- * Il peut être utile de s'inspirer de bonnes pratiques développées dans d'autres communes.

SUITES

L'année 2026 promet d'être riche en action et projets !

→ La CLDR a l'obligation de se réunir min. 4 fois par an, mais le nombre de réunions pourrait être plus important en fonction des actions et groupes de travail mis en place.

Calendrier 2026 :

- ☐ **Mars 2026** : rencontre des futurs utilisateurs de l'union le 25/03/2026
- ☐ **Printemps - Eté 2026** :
 - ⇒ Lancement du budget participatif
 - ⇒ Demande de convention pour l'espace naturel à Willancourt **à confirmer*
- ☐ **Automne 2026** :
 - ⇒ Réunion d'informations pour les porteurs de projets dans le cadre du BP
 - ⇒ CLDR/comité de sélection du BP
 - ⇒ En fonction du nombre de projets recevables, lancement d'un vote citoyen
- ☐ **Hiver 2026**
 - ⇒ Présentation du travail de l'auteur sur l'avant-projet de MM à Willancourt

La Commune conclue la réunion et remercie les membres de la CLDR pour leur participation et leur apport toujours précieux sur les projets et actions en cours.



Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Clémentine DESCAMPS | Nicolas LECUIVRE
Agents de développement

ANNEXE

LISTE DE PRÉSENCE 10|02|2026

Participants (21/36)

	Nom	Prénom	Village
M.	ARNOULD	François	Musson
Mme	BERTAUX	Sylvie	Mussy-la-Ville
Mme	BERTRAND	Corinne	Baranzy
M.	CAILTEUX	Jean-Jacques	Willancourt
M.	DEBERGH	Michael	Musson
Mme	GERARD	Marie-Louise	Musson
M.	HENRION	Marc	Musson
Mme	HEYARD	Nathalie	Mussy-la-Ville
M.	JENICOT	Henri	Baranzy
Mme	KLEKER	Fabienne	Willancourt
Mme	LEWYLLIE	Valérie	Musson
Mme	MAIRESSE	Harmony	Willancourt
M.	MAQUET	Jacques	Baranzy
M.	MONHONVAL	Marc	Mussy-la-Ville
M.	NOBEN	Rudolf	Musson
Mme	RENAUT	Jenny	Baranzy
Mme	RIDOLE	Rachelle	Mussy-la-Ville
Mme	ROSSIGNON	Marylène	Musson
Mme	VANDEVELDE	Christine	Willancourt
Mme	VITULANO	Maria	Musson
M.	WEBER	André	Signeulx

Excusés (12/36)

	Nom	Prénom	Village
M.	BIGOT	François	Mussy-la-Ville
Mme	GERARD	Muriel	Baranzy
Mme	GODARD	Hélène	Willancourt
M.	HAUSMAN	Geoffrey	Baranzy
Mme	MAQUA	Caroline	Willancourt
M.	MERVEILLE	Arnaud	Mussy-la-Ville
M.	ROSSIGNON	Jean-Paul	Musson
M.	SCHADECK	Geoffrey	Musson
M.	TREBOSEN	Bernard	Mussy-la-Ville
M.	VAN DE WOESTYNE	Georges	Mussy-la-Ville



M.	VANMECHELEN	Michel	Musson
M.	YANS	Julien	Musson

Démissions (2)

	Nom	Prénom	Village
Mme	GERAERTS	Laura	Signeulx
M.	THERER	Vincent	Mussy-la-Ville

Invités (3)

	Nom	Prénom	Organisme
Mme	DESCAMPS	Clémentine	FRW
M.	LECUIVRE	Nicolas	FRW
M.	UGHI	Carlo	Commune de Musson

